

AVIS PUBLIC

BUDGET 2026

Le 27 janvier 2026, le conseil municipal de Port-Daniel-Gascons a adopté par la résolution 2026-01-030 ses prévisions budgétaires 2026 ainsi que par la résolution 2026-01-033 ses dépenses triennales en immobilisations totalisant 33 100 000 \$ pour les années 2026-2027-2028.

Le 10 février 2026, le conseil municipal a adopté le règlement 2026-01 – règlement sur la taxation 2026 et le règlement 2026-02 établissant le tarif de compensations pour le service des matières résiduelles pour l’année 2026.

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2026

	BUDGET 2025	BUDGET 2026
REVENUS		
Taxes	3 795 778 \$	4 619 646 \$
Païement tenant lieu de taxes	40 950 \$	41 200 \$
Transferts	1 832 734 \$	725 626 \$
Autres revenus de sources locales	400 188 \$	447 285 \$
Services municipaux	664 837 \$	679 247 \$
Imposition de droits et intérêts	68 800 \$	67 650 \$
TOTAL DES REVENUS :	6 803 287 \$	6 580 654 \$
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT		
Administration générale	1 189 416 \$	1 201 389 \$
Sécurité publique	475 188 \$	568 366 \$
Transport	1 261 229 \$	1 315 022 \$
Hygiène du milieu	765 004 \$	793 599 \$
Santé et bien-être	46 128 \$	53 353 \$
Aménagement, urbanisme et développement	277 745 \$	362 789 \$
Loisirs et culture	877 206 \$	1 013 582 \$
Frais de financement	656 883 \$	699 067 \$
Remboursement de la dette à long terme	1 559 300 \$	503 419 \$
Fonds de roulement	102 139 \$	103 839 \$
Achat bâtiment (ancienne caisse)	- \$	17 500 \$
TOTAL DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	7 210 238 \$	6 631 925 \$
AFFECTATIONS		
Surplus accumulé non affecté	(319 177) \$	- \$
Surplus accumulé affecté	(72 774) \$	(58 771) \$
Réserve - élection 2025	(15 000) \$	7 500 \$
TOTAL AFFECTATIONS	(406 951) \$	(51 271) \$
SURPLUS (DÉFICIT) DE L'EXERCICE	- \$	- \$

PROGRAMME DES DÉPENSES TRIENNALES EN IMMOBILISATION

PT-1 ÉTAT DES DÉPENSES PAR OBJET									
Numéro du projet	Objet	Répartition des dépenses selon les périodes de réalisation							
		Programme triennal				Mode de financement			
		2026	2027	2028	Total	SNA	FDR	REG	SUBV
1	Aqueduc/égout Gascons	30 000 000 \$			30 000 000 \$			X	X
2	Réfection des routes municipales		700 000 \$	300 000 \$	1 000 000 \$			X	X
3	Système de réfrigération - Aréna			1 600 000 \$	1 600 000 \$			X	X
4	Construction d'un abri à abrasifs		300 000 \$		300 000 \$		X		X
5	Réfection bâtiment municipal (CPE)	200 000 \$			200 000 \$			X	
Total		30 200 000 \$	1 000 000 \$	1 900 000 \$	33 100 000 \$				

TAXATION 2026

Le taux de la taxe foncière générale est établi suivant les catégories:

- Résiduelle (résidentielle et autres)	0,40000/100 \$
- Immeubles de 6 logements et plus	0,40000/100 \$
- Immeubles non résidentiels	1,17850/100 \$
- Immeubles industriels	1,25850/100 \$
- Immeubles agricoles et forestiers	0,40000/100 \$

AQUEDUC ET ÉGOUT

Secteur Port-Daniel

Le tarif de compensation pour l'opération d'aqueduc est fixé à 102,64 \$/ unité pour le secteur concerné.

Le tarif de compensation pour l'opération d'égout est fixé à 273,49 \$/unité pour le secteur concerné.

Secteur Gascons

Le tarif de compensation pour l'opération d'aqueduc est fixé à 439,25 \$/unité pour le secteur concerné.

TAXE D'EAU

Le taux de la taxe d'eau pour les services du CLSC et l'aréna est fixé à 10 \$/ unité de logement résidentiel.

MATIÈRES RÉSIDUELLES

Le tarif de compensation pour le service des matières résiduelles est fixé à 350 \$/unité pour le résidentiel, le multi-logement 1-4 et les EAE.

Le tarif de compensation pour le service des matières résiduelles est fixé à 360 \$/unité pour le multi-logement 5 et plus et les ICI (industrie, commerce, institution)

FINANCEMENT DE LA RECHERCHE EN EAU

Secteur Gascons

Le tarif de compensation pour le financement de la recherche en eau est fixé à 24.06 \$/unité.

VERSEMENTS ET ÉCHÉANCES

Chaque fois que le total de toutes les taxes, y compris les tarifs et compensations, à l'égard d'un immeuble imposable porté au rôle d'évaluation dépasse 300 \$ (trois cents dollars) pour chacune des unités d'évaluation, le compte est alors divisible en trois (3) versements égaux.

- L'échéance pour le premier ou unique versement est fixée au 01 avril 2026;
- L'échéance du deuxième versement est fixée au 02 juillet 2026;
- L'échéance du troisième versement est fixée au 05 octobre 2026.

Les prescriptions d'exigibilité des taxes municipales mentionnées ci-dessus s'appliquent également aux suppléments de taxes municipales (certificats d'évaluation périodique) ainsi qu'à toutes taxes exigibles à la suite d'une correction au rôle d'évaluation en vigueur.

Lorsqu'un versement n'est pas fait à son échéance, le solde et le délai de prescription applicable au compte de taxe s'appliquent alors au solde.

TAUX D'INTÉRÊTS SUR LES ARRÉRAGES

Le taux d'intérêts pour tous les comptes dus à la Municipalité est fixé à 11 % pour l'exercice financier 2026.

FRAIS D'ADMINISTRATION

Des frais d'administration de 25 \$ sont exigés de tout tireur d'un chèque ou d'un ordre de paiement remis à la municipalité dont le paiement est refusé par le tiré.

Les règlements 2026-01 et 2026-02 peuvent être consultés aux heures régulières du bureau de la municipalité.

Donné à Port-Daniel-Gascons, le 11 février 2026.



Yan Ritchie,
Directeur général et greffier-trésorier